

• (9.00 p.m.)

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, j'étais à dire que nous sommes convaincus que le gouvernement n'a pas réalisé cet idéal élevé par sa politique du logement.

La politique de la liberté individuelle et de l'égalité des chances demeure très loin de la justice sociale préconisée par le slogan de la «société juste», si l'on considère le nombre de taudis qu'habitent un trop grand nombre de nos concitoyens.

Si l'on considère la taxe de 12 p. 100 sur les matériaux de construction et le taux d'intérêt de 8 p. 100 sur les emprunts de capitaux requis, la taxe de 8 p. 100 sur l'achat des matériaux dans la province de Québec, l'intérêt de 10 ou 12 p. 100 sur les emprunts consentis par nos banques pour financer la construction de logements, voilà qui contribue encore à l'augmentation du coût des matériaux, des services, pour la population et les municipalités.

C'est en augmentant les impôts et le taux d'intérêt que le gouvernement contribue à l'augmentation du coût de la propriété, de la construction, de sorte que l'accès à la propriété est devenu impossible pour l'individu.

Sous le système économique actuel, on ajuste l'homme aux caprices et aux exigences des bailleurs de fonds au lieu d'ajuster l'économie aux besoins de l'homme et de la famille. Si les bailleurs de fonds décident de construire des gratte-ciel pour que leurs capitaux rapportent un intérêt plus élevé, on entasse les familles dans ces cages d'oiseaux superposées, et ce à des prix prohibitifs, compte tenu du faible revenu des citoyens.

Notre société juste, par ses taxes, ses impôts et sa politique de logement, prive l'individu de son droit à la propriété. Le répètera-t-on jamais assez? Seul un gros revenu peut donner accès à la propriété. Les gens à faible revenu seront toujours locataires, de génération en génération.

Mais l'intérêt sur les gros capitaux augmente continuellement, tant dans le champ de l'entreprise privée que dans celui de l'entreprise publique. La valeur d'une obligation qui porte 10 p. 100 d'intérêt double en sept ans, quadruple en 14 ans, se multiplie par huit en 21 ans. Et c'est ainsi que le capital domine toute la vie économique de la nation, alors que les salariés vivent au jour le jour, sans réussir à rejoindre les deux bouts.

Considérons, pour nous rendre compte de la réalité actuelle de notre économie, cet aspect de la propriété privée et de la résidence, du logement personnel et familial et nous verrons que la situation est intenable, injuste, inacceptable et pour le présent et pour l'avenir.

A quoi servira un ministre des Affaires urbaines et du Logement, comme on le mentionne dans le discours du trône, si l'on rend de plus en plus difficile l'accès à la propriété, si l'on empêche les individus de devenir propriétaires?

Comment se fait-il, monsieur l'Orateur, que tant de monde se logeait à meilleur compte et dans des maisons plus convenables dans toutes nos campagnes et dans toutes nos villes il y a à peine 50 ans? Cette situation est-elle l'effet du hasard? Est-ce que personne n'est responsable? Et s'il y a quelqu'un de responsable, est-ce nous? Est-ce le passager qui est responsable de l'accident ou le chauffeur?

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, à la suite des événements malheureux qui se déroulent au pays ces jours-ci, c'est non sans une émotion profonde—et non sans la plus grande angoisse à la pensée de ce que nous réservent les jours à venir—que je prends la parole en cette enceinte, où s'exerce la démocratie si chère à tout Canadien bien né.

En mon nom personnel et en celui de tous mes concitoyens de Nickel Belt, je m'empresse d'offrir mes plus sincères condoléances à la famille de Pierre Laporte, à tous ses collègues de l'Assemblée nationale, au premier ministre et à tous les hommes publics. Je leur souhaite le courage nécessaire pour relever le défi auquel nous avons à faire face présentement.

J'espère, monsieur l'Orateur, que nous apprendrons bientôt que M. Cross a été libéré sain et sauf.

Les incidents des derniers jours ont des conséquences qui vont bien au delà de la captivité de M. Cross et du meurtre de Pierre Laporte. J'espère que grâce à l'indomptable courage déployé par notre premier ministre (M. Trudeau) et à la collaboration des gouvernements à tous les niveaux, de même qu'à celle de tous les citoyens canadiens, il sera possible de rétablir l'ordre et d'assurer la sécurité de tous les Canadiens.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je crains que nous ne traversions actuellement la pire crise de l'histoire canadienne. Qui-conque pense que la situation actuelle peut se résoudre par l'invocation d'une menace possible contre nos libertés civiques se trompe lourdement. Il n'y a pas lieu de recourir à l'opportunisme et à la politique de parti, comme l'ont fait le chef du NPD et certains de ses amis ces derniers jours. Jamais le peuple canadien ne pardonnera l'opportunisme politique et le manque de sincérité témoignés par le NPD.

Des voix: Règlement.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député nous prête des intentions, ce qui est contraire au Règlement. Quant à moi, je n'ai pas manqué de sincérité. J'étais parfaitement sincère, ainsi que les autres membres de mon parti. Je demande au député de retirer sa dernière remarque.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): J'étais en conversation avec quelqu'un et n'ai donc pas suivi la dernière partie des remarques du député. Il m'est ainsi difficile de juger des observations dont il se plaint. Mais si le député commentait alors un vote de la Chambre, je saisis l'occasion de lire à nouveau la dernière phrase de l'article 35 du Règlement, ainsi conçue:

Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

C'est la deuxième fois que je suis obligé de lire le Règlement aujourd'hui et j'espère que les députés s'en souviendront afin d'éviter à la présidence d'avoir à leur rappeler le Règlement lors d'objections déjà soulevées.